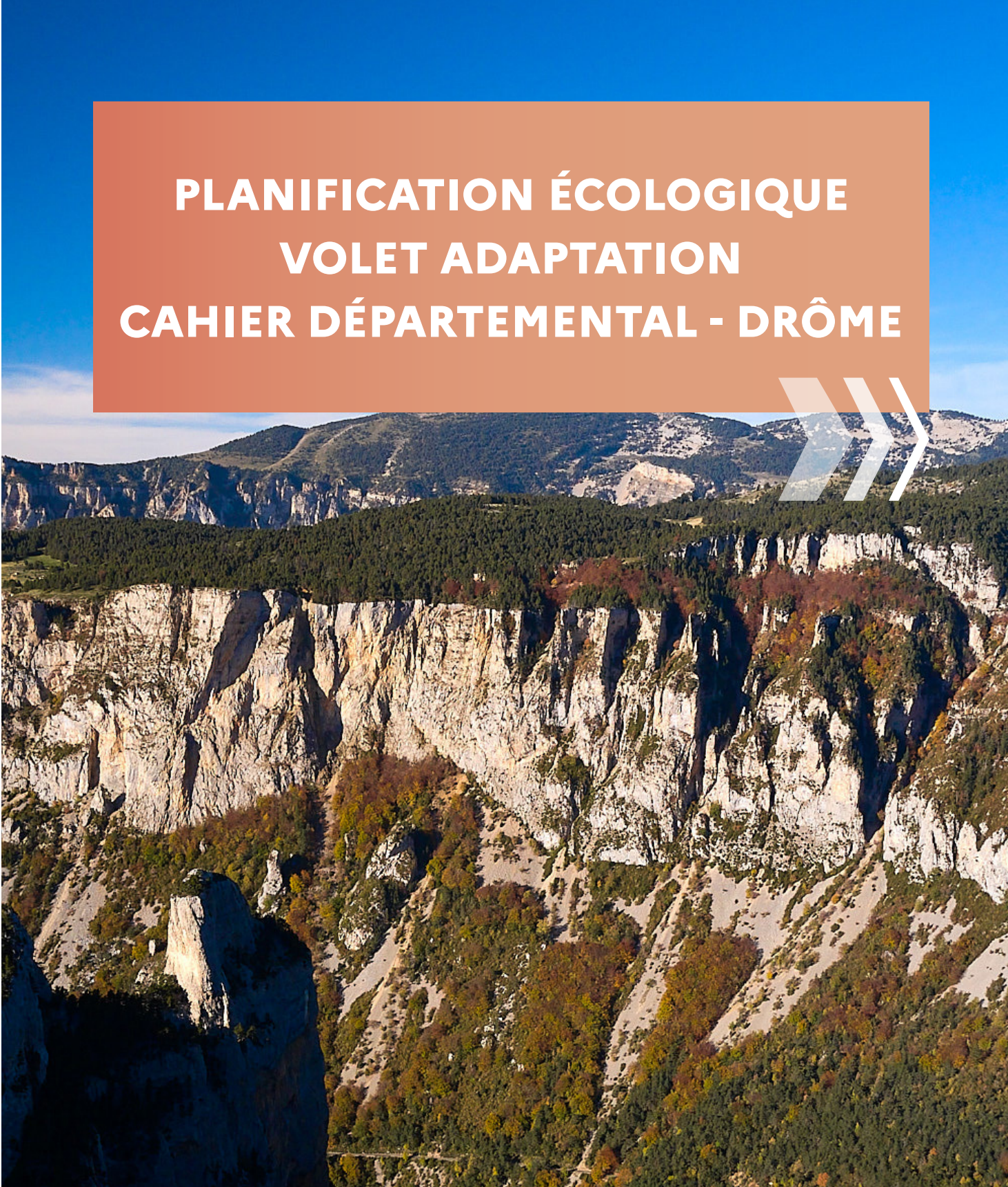




**PRÉFÈTE
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE VOLET ADAPTATION CAHIER DÉPARTEMENTAL - DRÔME



... ÉDITORIAL



Marie-Aimée GASPARI
Préfète de la Drôme

Les projections climatiques issues de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) sont sans équivoque : notre département connaîtra une augmentation des températures de 2,85 °C d'ici 2050, supérieure à la moyenne nationale. Concrètement, cela signifie jusqu'à 60 jours avec des températures dépassant 30 °C (durée multipliée par 2 par rapport à aujourd'hui), 140 jours de sol sec (+20 %), des événements extrêmes plus fréquents et intenses (+15 %), des risques accrus d'inondations, de débordements de cours d'eau et de feux de forêt (+40 %).

Ces bouleversements revêtent une acuité particulière dans la Drôme. Notre territoire se distingue par son hétérogénéité : de la Drôme provençale méditerranéenne au sud aux contreforts du Vercors au nord, des plaines de la vallée du Rhône aux moyennes montagnes du Diois, il constitue une véritable zone de transition climatique et géographique. Cette diversité, qui fait sa richesse, multiplie également ses vulnérabilités. L'importance de l'agriculture, avec ses cultures arboricoles, maraîchères et céréalières, sera directement confrontée à la raréfaction de la ressource en eau. Les enjeux hydriques sont d'ores et déjà très marqués. La gestion quantitative et qualitative de l'eau constitue un défi majeur, aggravé par la concurrence de multiples usages et la fragilité de nos nappes phréatiques.

Face à cette réalité, l'adaptation au changement climatique, en complément des travaux menés en 2024 sur l'atténuation du changement climatique et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, vise à renforcer notre résilience et celle des écosystèmes. Elle s'inscrit pleinement dans le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3), qui nous invite collectivement à repenser nos modes de vie, nos aménagements et nos pratiques. Pour décliner ce plan national à l'échelle départementale, des ateliers techniques ont été menés au courant de l'été 2025 avec les services de l'État et l'ensemble des territoires (EPCI) afin d'approfondir notre connaissance des vulnérabilités locales.

Dans un second temps, la Conférence des Parties départementale du 14 novembre 2025 a permis de partager un diagnostic commun des enjeux et de co-construire, avec les représentants des collectivités, des socio-professionnels, des associations environnementales et des administrations, des actions prioritaires en complément d'actions déjà engagées.

Ces actions alimentent le présent cahier départemental et constituent un outil opérationnel pour guider l'ensemble des acteurs dans la mise en œuvre d'une stratégie globale d'adaptation. Les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) et les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) représentent des leviers essentiels pour déployer cette stratégie à l'échelle de chaque territoire et assurer la cohérence des politiques publiques.

Le travail se poursuivra bien au-delà de cette première étape, par l'organisation de groupes de travail et de rencontres locales destinés à élargir la réflexion à tous les secteurs d'activité et à toutes les spécificités de notre territoire. L'objectif est de construire une Drôme résiliente, capable de s'adapter aux réalités climatiques à venir. Cette approche multi-thématique, prenant en compte les interdépendances entre ressource en eau, agriculture, biodiversité, forêt, urbanisme et santé publique, ainsi que la transversalité et la collaboration entre tous les acteurs, au-delà des frontières sectorielles et institutionnelles, sera le gage de notre réussite collective.

La sobriété peut être perçue comme une contrainte, le renoncement comme un recul. Il faut plutôt les voir comme des piliers de l'adaptation, essentiels pour préserver notre qualité de vie et celle des générations futures. Ensemble, nous pouvons construire un territoire drômois capable de faire face aux défis climatiques, par des solutions innovantes, des solutions fondées sur la nature, une sobriété assumée et des choix partagés.

● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT



Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

Conférence et ateliers de la COP « volet adaptation »
le 14 novembre 2025 – Préfecture de la Drôme

Une dynamique collective ancrée dans les territoires

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Drôme](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales**.

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO₂, des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les [indicateurs COP](#) :



Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Dans le département de la Drôme, 6 réunions techniques avec les collectivités locales ainsi qu'une COP plénière ont été organisées entre les mois de juillet et de novembre 2025 pour partager le diagnostic de vulnérabilité, définir les priorités locales et partager les actions d'adaptation.

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



LE CLIMAT EN 2050 DANS LA DRÔME

Source : données TRACC issues du portail [DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

Évolution de la température moyenne annuelle

L'évolution constatée de la température moyenne sur le département de la Drôme est sensiblement identique à celle d'Auvergne-Rhône-Alpes (-0,03 °C) et plus marquée par rapport à la France (+0,11 °C).

Différence de température moyenne constatée entre les périodes 1961-1990 et 2015-2024

+2.03 °C à l'échelle du département
+2.05 °C à Montélimar

Projection de l'augmentation de la température moyenne en 2050 par rapport à la période 1961-1990 (valeur médiane)

+2,25 °C à l'échelle du département
+2,15 °C à Montélimar
+2,47 °C à Luz-la-Croix-Haute

Nombre moyen de jours avec une température maximale supérieure à 30 °C

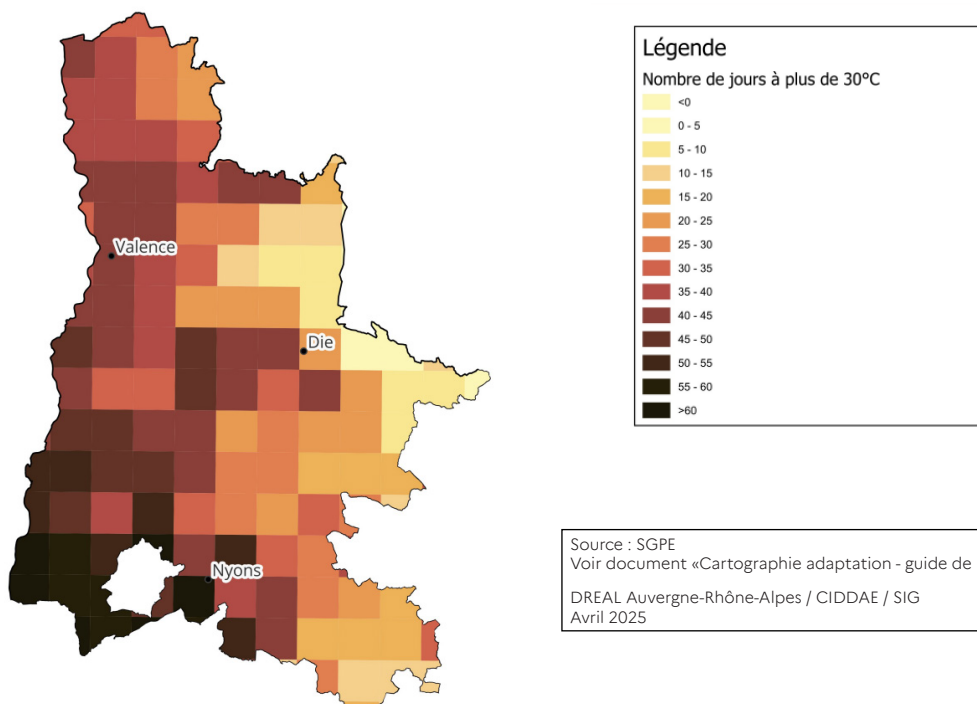
Le nombre de journées chaudes (supérieures à 30 °C) est très variable sur le département. Ces journées commencent à apparaître sur le relief (Vercors, Dévoluy) mais sont déjà courantes en été près de la vallée du Rhône et de l'enclave des Papes.

L'évolution prévue confirme cette tendance à une nette multiplication de ces journées chaudes avec

plus de 60 jours en moyenne à l'horizon TRACC 2050 vers Pierrelatte (soit une multiplication par 2).

Le nombre de journées très chaudes (températures supérieures à 35 °C) et de jours en vague de chaleur va également considérablement augmenter, induisant un accroissement des risques sanitaires.

Nombre de jours à plus de 30 °C

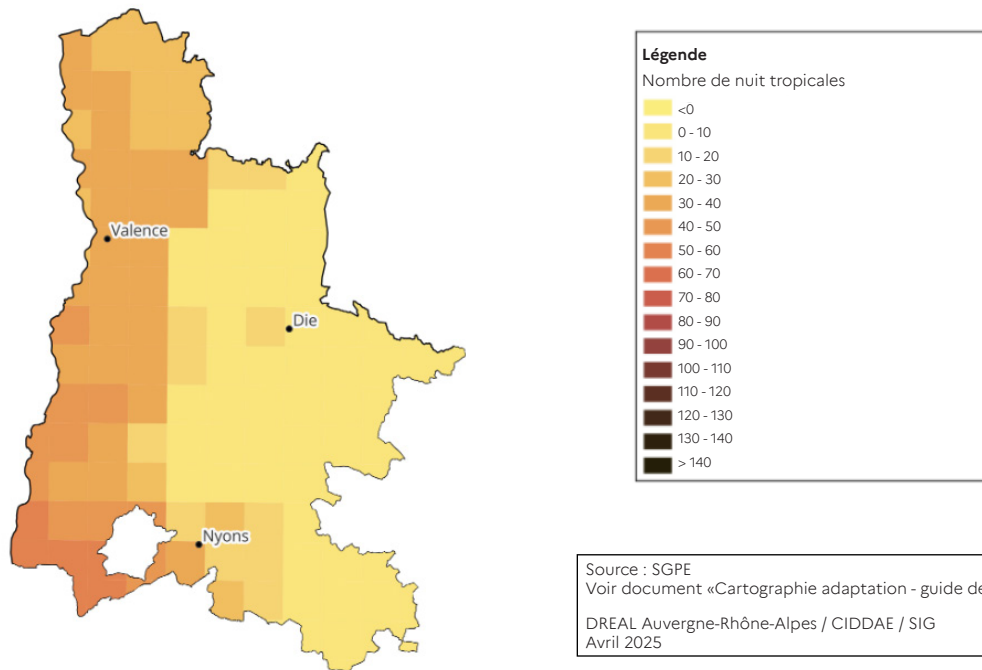


Nombre de nuits tropicales avec une température minimale supérieure à 20 °C

Les nuits avec une température minimale supérieure à 20 °C existaient en vallée du Rhône mais étaient peu fréquentes au siècle dernier. Elles se multiplient ces dernières années dans les secteurs les plus chauds du département mais sont encore rares en montagne. Ce nombre de nuits tropicales va drastiquement

augmenter dans les prochaines années sur les secteurs chauds : plus de 50 nuits en moyenne à l'horizon TRACC 2050 dans le sud de la vallée du Rhône soit une multiplication par 2. Les zones urbaines sont particulièrement touchées car sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain.

Nombre de nuits tropicales avec une température minimale supérieure à 20 °C



Évolution des précipitations

Comme sur le reste de la France, les cumuls annuels de précipitations évolueront peu sur la Drôme à l'horizon 2050. Toutefois, une baisse modérée en été et une hausse modérée à forte en hiver (notamment dans le Diois, les Baronnies et dans le nord de la vallée du Rhône) sont probables.

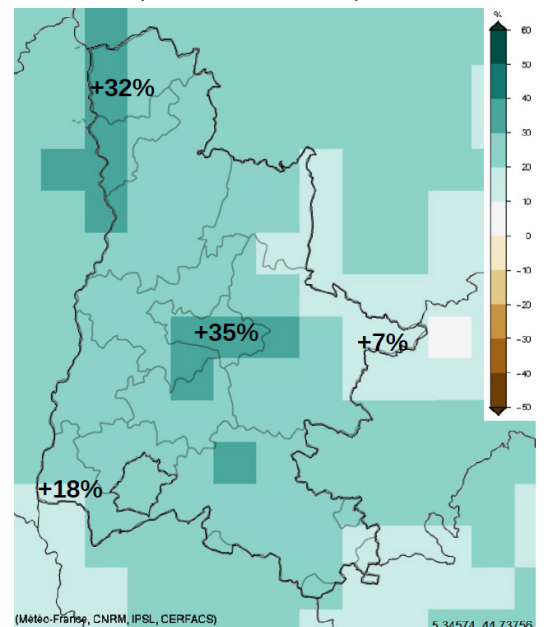
L'évolution médiane des cumuls hivernaux pourrait atteindre plus de 30%, mais on note cependant une très forte variabilité de l'ensemble des simulations.

Par ailleurs, les tendances montrent une probable augmentation de l'intensité maximale des pluies. Ainsi, pour 1 °C de réchauffement global, l'intensification des précipitations extrêmes est de :

- +7% (phénomènes d'une durée de 1 jour) ;
- +10% à +15% pour les cumuls horaires sous orages ;
- +20% pour les épisodes méditerranéens.

(données Météo-France)

Évolution relative des cumuls hivernaux à l'horizon 2050 selon les données TRACC par rapport à la période de référence 1976–2005 (source Météo-France)



Évolution de l'humidité des sols

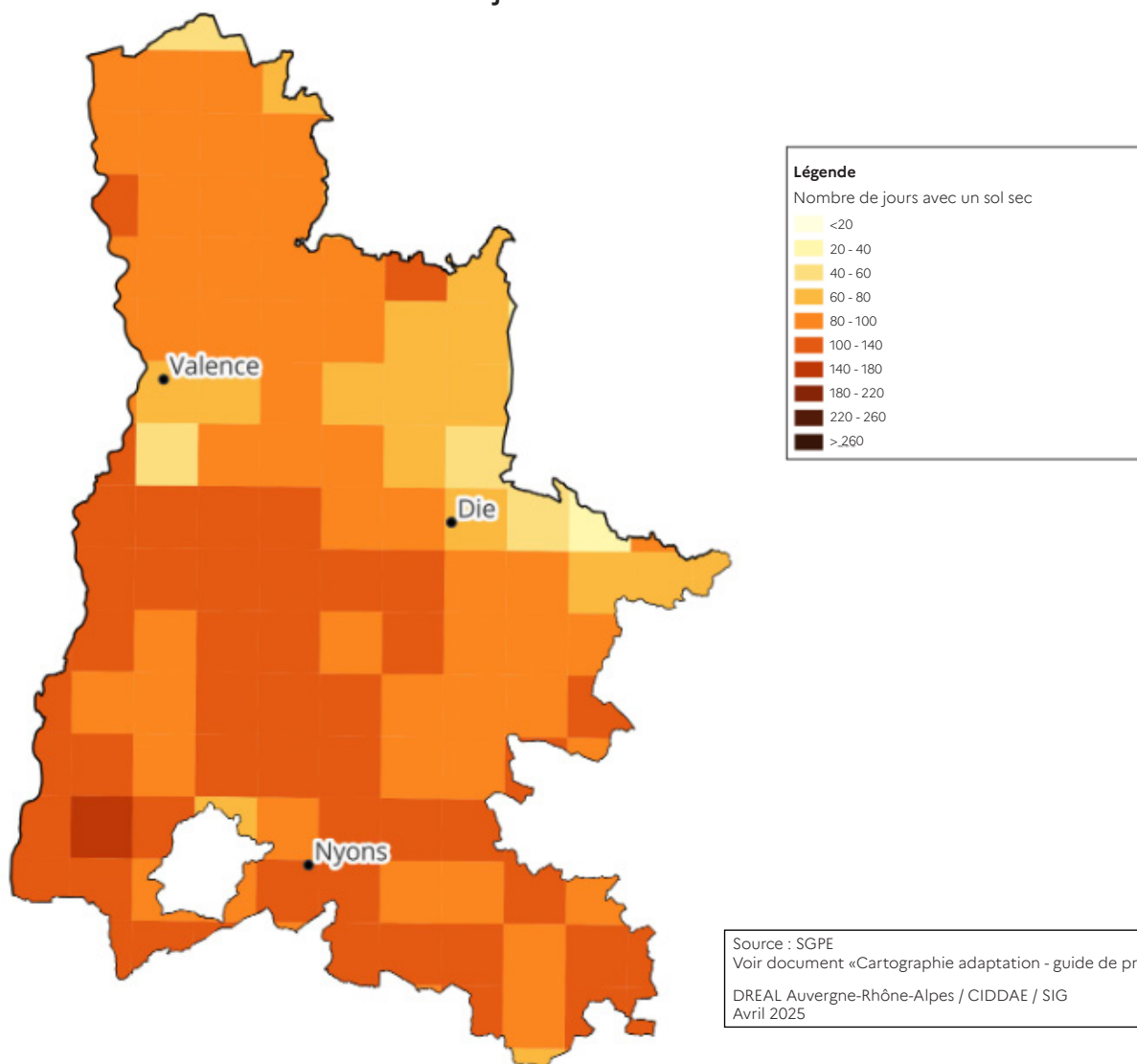
Le nombre de jours secs sur le département est très variable. Dans le climat récent (période de référence 1976-2005), il variait d'une trentaine de jours en moyenne dans le Vercors à plus d'une centaine de jours (soit près de 3 mois) au sud de Montélimar.

Ce nombre va augmenter de 20 à 40 jours sur le territoire si l'on se réfère à la valeur médiane prévue dans le cadre de la TRACC, voire de 40 à 50 jours si

l'on se réfère à la valeur maximale à l'horizon TRACC 2050 (ce qui représente une hausse de 20% par rapport à aujourd'hui). On pourrait ainsi atteindre à l'horizon 2050 :

- deux mois à deux mois et demi de sols secs par an dans le Vercors ;
- et jusqu'à quatre ou quatre et demi au sud du département.

Nombre de jours avec un sol sec d'ici 2050



Évolution du risque feu de forêt

Pour évaluer le risque de feux de forêt, on utilise l'Indice Forêt Météo (IFM) qui est une mesure standard de l'intensité (puissance) potentielle d'un feu, permettant d'estimer le danger météorologique de feux de forêt. Il rend compte de l'influence des conditions météorologiques journalières à saisonnières sur la teneur en eau des éléments combustibles de la végétation et de l'influence des conditions journalières de vent et d'humidité sur la propagation.

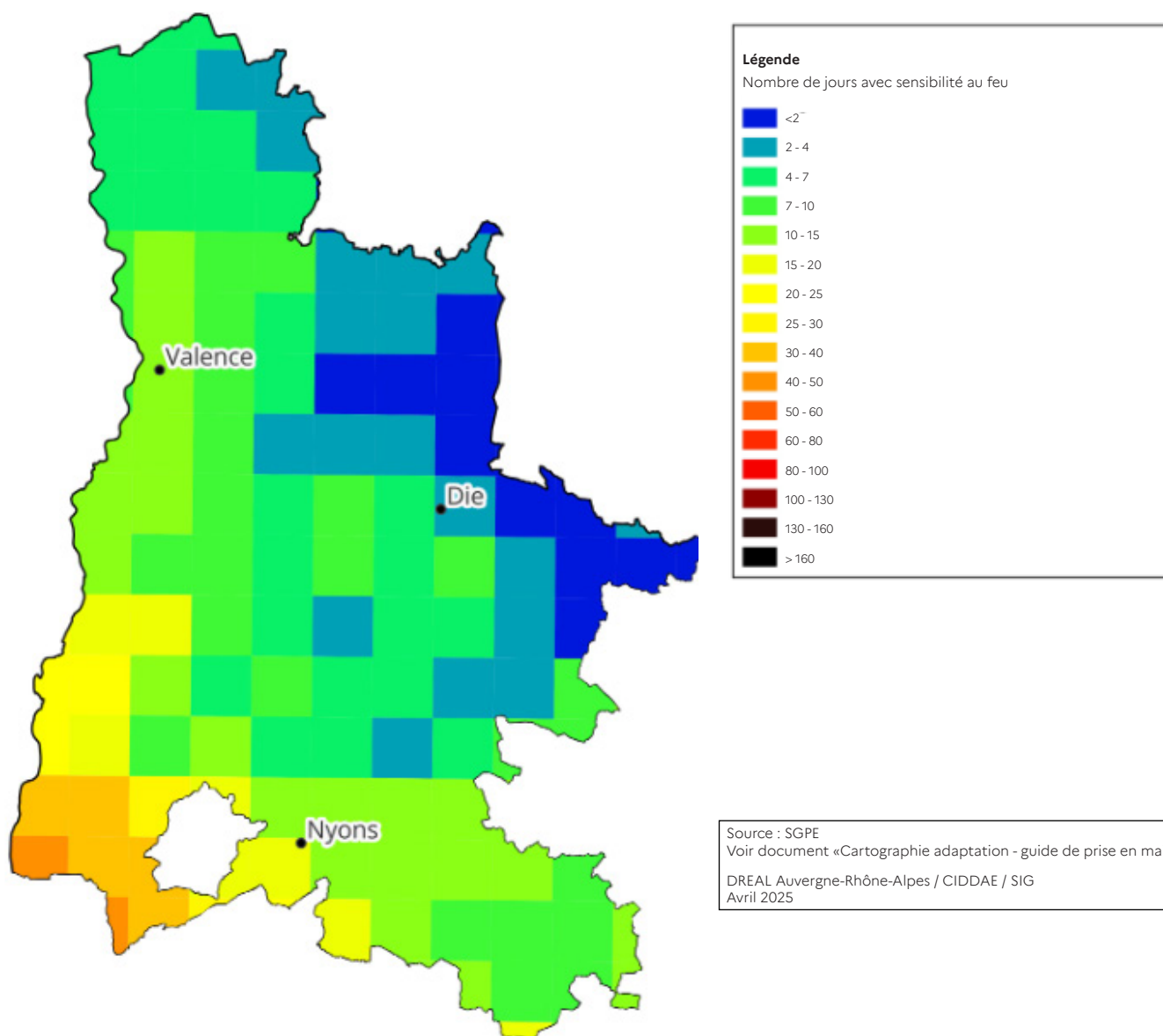
Une année est considérée comme sensible météorologiquement si on observe plus de 30 jours

cumulés de dépassement du seuil IFM > 20 par la valeur quotidienne.

Dans le département de la Drôme, le risque feu de forêt se concentre sur le sud-ouest avec, dans le climat récent, une vingtaine de jours avec IFM > 40. Ce type de risque est encore très faible sur le relief.

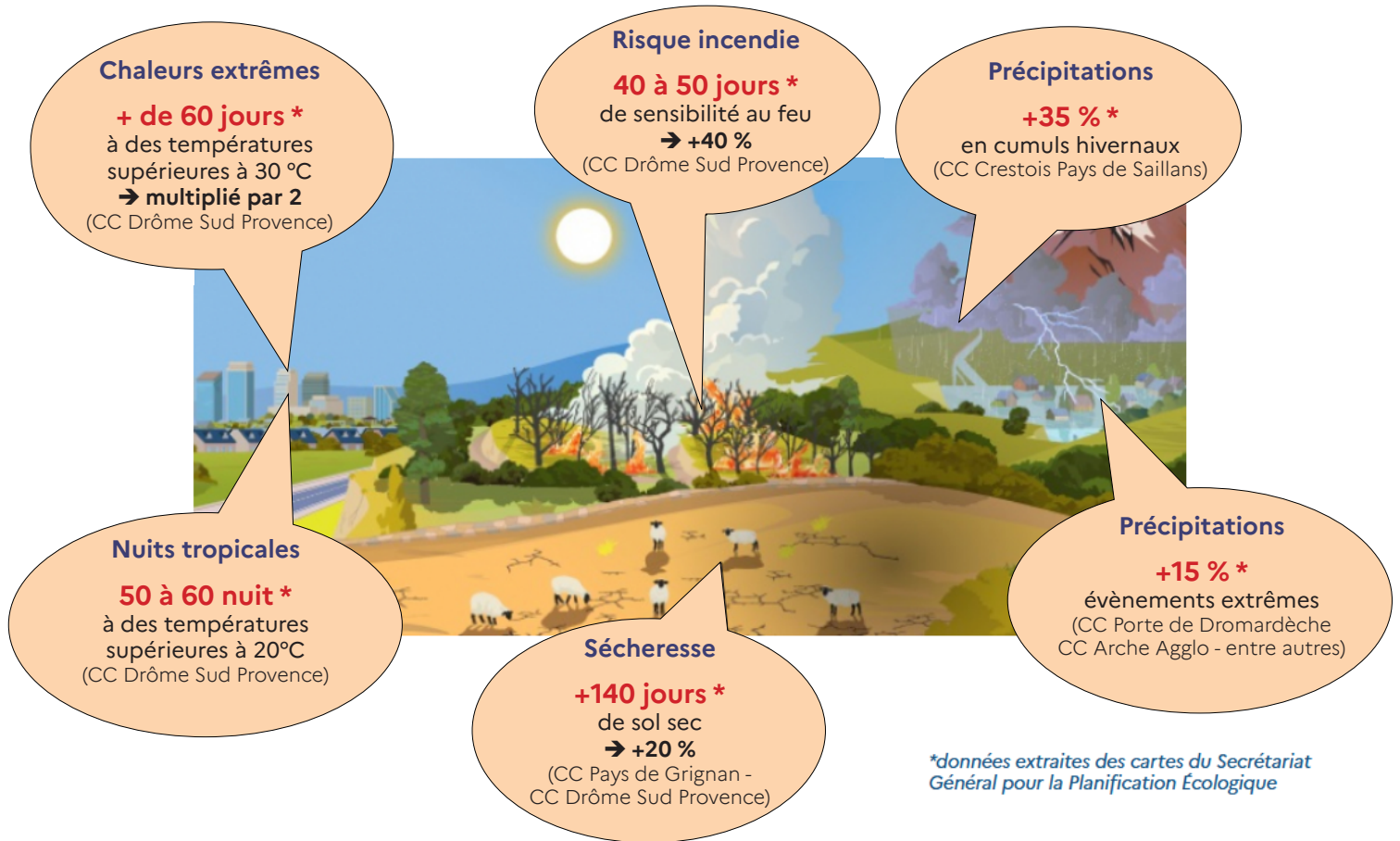
À l'horizon TRACC 2050, le risque incendie va apparaître progressivement en montagne et se renforcera considérablement là où il était déjà présent (prévision d'une hausse de 40% à l'horizon 2050).

Nombre de jours avec une sensibilité au feu d'ici 2050



DRÔME

En synthèse, le schéma ci-dessous est une représentation des extrêmes que l'on pourra retrouver en Drôme en 2050.



● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

Enjeu 1 : Adaptation de l'agriculture drômoise

Avec une hausse projetée des températures de +4,3 °C d'ici 2100 (supérieure à la moyenne nationale), une extension des périodes de sécheresses potentielles de l'été à l'automne et une concentration des précipitations, l'ensemble du système agricole, l'un des secteurs économiques prédominants du département drômois, doit anticiper des transformations majeures pour maintenir sa viabilité.

Raréfaction et tension hydrique

La gestion de la ressource en eau apparaît comme une vulnérabilité centrale pour l'avenir des systèmes agricoles et des territoires :

- **Assèchement progressif des sols** lié aux épisodes de chaleur extrême, à l'allongement des périodes de sécheresse estivales et automnales, exacerbant le phénomène d'évapotranspiration.
- **Dépendance accrue à la ressource issue de la fonte nivale** dans les zones de moyenne montagne, notamment dans le Diois, alors même que l'enneigement hivernal tend à disparaître.
- **Multiplication des conflits d'usage**, opposant les besoins agricoles, industriels, environnementaux et domestiques. La question des retenues d'eau ou des ouvrages de substitution (apports d'eau du Rhône ou de l'Isère par exemple) cristallise particulièrement les tensions, illustrant les contradictions entre différentes stratégies d'adaptation.

- **Fragilités agronomiques** : en raison de l'augmentation du nombre de jours à +30 °C, du nombre de jours consécutifs avec sol sec, de la multiplication et de l'intensité des événements extrêmes (grêle, gel, pluies intenses), mais aussi de la précocité des cycles de développement (floraison et débourrement précoces), les conditions de production se dégradent. Cela se traduit dès aujourd'hui par une crise majeure de la viticulture, une fragilisation du pastoralisme et des systèmes de cultures traditionnelles.
- **Fragilité économique des exploitations agricoles** : elle est renforcée par la pression induite par le changement climatique (en particulier pour les exploitations fortement spécialisées). Il y a donc un enjeu fort d'adaptation des différentes filières et de leurs outils de production.

Il conviendra également d'anticiper, de prévenir et de gérer de potentiels **risques alimentaires** liés à l'approvisionnement en denrées agricoles.

Enchaînement des crises sur plusieurs années

L'agriculture drômoise traverse une succession de crises dans un contexte de transition écologique et de crise économique générale (diminution des volumes de production, fragilisation des filières, épuisement des sols). Des filières sont particulièrement touchées comme la viticulture dans le sud-est, la lavande, les abricotiers des Baronnies ou les grandes cultures. Il émerge donc également le besoin d'une réflexion sociale sur la solidarité et la complémentarité vis-à-vis du monde agricole.

Vulnérabilité des filières agricoles et alimentaires

AUTRES RESSOURCES DISPONIBLES :

- Carte d'exposition des assolements à l'évolution du nombre de jours avec un sol sec – Source SGPE
- Carte d'exposition des communes à dominance élevage à l'augmentation du nombre de jours à +30 °C – Source SGPE



Sécheresse de la lavande (Source DDT26) – 04/05/2018



Priorités d'adaptation :

- **Adapter les cultures ainsi que les pratiques agricoles face aux évènements extrêmes actuels et à venir**
Il s'agit de rendre l'agriculture drômoise résiliente face aux fragilités agronomiques, la multiplicité des crises climatiques (notamment sur l'arboriculture avec l'intensification des épisodes de grêle), l'assèchement progressif des sols, la chaleur extrême, l'apparition d'espèces exotiques envahissantes qui ont déjà provoqué une crise de la viticulture, la fragilisation du pastoralisme et de certains systèmes de cultures traditionnelles. La Drôme est un département avec des cultures très riches et variées ce qui est un formidable atout mais crée aussi des difficultés particulières puisqu'il faudra adapter beaucoup de filières.
- **Adapter les pratiques agricoles pour restaurer la qualité agronomique des sols face à l'assèchement progressif**
Il s'agit à la fois de garder un maximum d'eau dans les sols (via le ralentissement des ruissellements notamment) et de garder plus globalement les sols vivants.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone

Enjeu 2 : Préservation des forêts

Le changement climatique impacte fortement le milieu forestier drômois avec :

- **Le dépérissement de certains peuplements forestiers**, en particulier les pins qui constituent une part significative de la ressource sylvicole du département. Ce dépérissement est lié à la fois aux chaleurs extrêmes, aux espèces envahissantes mais aussi à l'assèchement des sols. À ces difficultés, s'ajoute le fait que la forêt privée drômoise représente une part prépondérante du couvert forestier départemental, ce qui engendre un morcellement important des propriétés. Cette fragmentation foncière freine la mise en œuvre d'actions de gestion coordonnée et donc l'adaptation des forêts au changement climatique.
- **L'augmentation du risque incendie** : ce risque sera encore renforcé à l'avenir par des sécheresses estivales plus fortes et le stress hydrique des arbres lors des épisodes de chaleur extrême. Même si la protection des forêts contre le risque d'incendie entre parfois en concurrence avec la préservation de la biodiversité (ex : obligations légales de débroussaillage), la lutte contre les incendies semble particulièrement importante puisque les incendies aggravent le changement climatique. Par ailleurs, alors que la forêt recouvre plus de la moitié du département (345 000 ha), l'intensification du risque d'incendie est préoccupante pour la sécurité des personnes et des biens ainsi que pour la préservation des paysages et de la biodiversité.
- La fragilisation des forêts qui entraîne **l'érosion des sols et accroît les risques torrentiels**. La forêt peine ainsi à remplir ses fonctions de protection.
- Enfin, la **diminution de la ressource en bois** entraîne des difficultés d'approvisionnement local en bois-énergie et accentue la concurrence entre les différents usages du bois à l'heure de la décarbonation (chauffage, stockage carbone, matériaux).



Dépérissement de la forêt dans la Drôme (Source DDT26) - 18/11/2012



Priorités d'adaptation :

- **Préserver les forêts à la suite du dépérissement des peuplements forestiers**
Notamment des pins, en lien avec la sécheresse et les canicules récurrentes qui entraînent une perte de biodiversité et un déséquilibre faune/flore. Il s'agit donc de renforcer la gestion intégrée et durable des forêts et produit bois avec des impacts très transversaux (sur les thématiques eau et risque incendie).
- **Développement d'une filière bois-énergie locale**
On constate des difficultés grandissantes d'approvisionnement local en bois-énergie, malgré les investissements dans les chaufferies communales. La ressource en bois étant limitée, il y a une concurrence qui s'accroît entre les différents usages de la ressource bois (chauffage, stockage carbone, matériaux). Cela nécessitera des arbitrages stratégiques, encore non résolus et passe, là encore, par une gestion durable des forêts et produit bois.
- **Faire évoluer la gestion de crise face au risque d'incendie**
Alors que 50 % des forêts drômoises sont privées et fréquemment mal entretenues, et que les obligations légales de débroussaillage (OLD) sont souvent mal appliquées, le risque incendie est renforcé par les sécheresses estivales et la mortalité rapide des arbres lors des épisodes de chaleur extrême. Les accès des services de secours restent également difficiles dans les zones pentues ou enclavées. Pour améliorer et anticiper l'accroissement des risques dans la Drôme, il s'agit de renforcer dès maintenant la logique proactive de prévention des incendies (par anticipation) et de sortir d'une logique trop souvent réactive (urgence).

La grande majorité des forêts drômoises étant privées, cette multiplicité de propriétaires forestiers a été identifiée comme un frein majeur à la mise en œuvre des priorités d'adaptation au changement climatique. Ce constat, partagé lors de la COP départementale, a conduit à faire du regroupement des propriétaires forestiers autour d'une exploitation intégrée et durable, un préalable indispensable.

La feuille de route retient en priorité de proposer des regroupements sous forme d'associations de propriétaires à l'aide d'acteurs comme les collectivités et les organismes forestiers, afin de créer les conditions d'une gestion coordonnée et cohérente des massifs.

Les actions de préservation et d'adaptation, notamment autour de la préservation de la ressource en eau et de la gestion du risque incendie, pourront par la suite être déployées de manière plus efficace et à une échelle pertinente.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 38 : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois
- MESURE 44 : Protéger notre patrimoine naturel et culturel des impacts du changement climatique

Enjeu 3 : Protection des personnes vulnérables au changement climatique et adaptation des bâtiments au confort d'été

Le changement climatique accentue de manière significative les risques sanitaires.

Les vagues de chaleur, dont la fréquence, la durée et l'intensité sont appelées à croître fortement d'ici 2050, représentent un enjeu critique. Les enfants, les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques ainsi que les travailleurs en extérieur constituent les groupes les plus exposés.

Les principaux risques pour la santé humaine sont :

- une exposition accrue aux fortes chaleurs ;
- le développement de maladies vectorielles (moustiques : dengue, chikungunya) ;
- l'aggravation des allergies liées aux pollens et aux allergènes ;
- l'impact sur la santé mentale des chaleurs extrêmes et éco-anxiété croissante ;
- l'impact de la chaleur sur l'activité physique et l'isolement social ;
- le réchauffement des réseaux d'eau potable souterrains entraînant un risque de prolifération bactérienne ;
- l'accroissement des besoins en eau potable avec un risque accru de déshydratation.

Ces risques sont encore renforcés par des facteurs aggravants :

- Les bâtis anciens sont vulnérables au réchauffement climatique : les logements et bâtiments publics anciens peuvent être mal isolés et particulièrement exposés aux surchauffes estivales. On parle de « bouilloires thermiques ».
- Le risque associé est celui d'une mal-adaptation avec la multiplication de climatiseurs pour faire face à la chaleur. En effet, le confort d'été des

bâtiments a été trop longtemps négligé dans les démarches d'adaptation du bâti, alors qu'il devient prioritaire en Drôme.

- Les centres-bourgs bétonnés et insuffisamment végétalisés génèrent des îlots de chaleur, y compris en milieu rural. Ces espaces offrent peu de fraîcheur, même la nuit alors que 80 % des îlots de fraîcheur se situent sur des propriétés privées en ville : l'accès des personnes vulnérables aux espaces rafraîchis est restreint.
- La planification (PLU et documents d'urbanisme) ne prend pas toujours suffisamment en compte les aléas climatiques futurs : les aménagements comprenant de la désimperméabilisation et de la végétalisation sont trop ponctuels et devraient au contraire être généralisés.

Les répartitions territoriales et sociales des risques vis-à-vis des personnes vulnérables doivent aussi constituer des points d'attention particuliers. En effet :

- les équipements collectifs, écoles, crèches, hôpitaux et EHPAD concentrent des populations vulnérables ;
- les résidences principales sont souvent moins équipées en solutions de rafraîchissement que les logements touristiques ;
- les ménages modestes ont une capacité réduite d'adaptation car ils habitent le plus souvent des logements mal isolés (bouilloires thermiques) et/ou occupent des métiers plus souvent exposés à la chaleur.

L'adaptation des logements et plus généralement les adaptations liées à la santé humaine doivent enfin prendre soin d'éviter l'écueil de la mal-adaptation.



Valence – 43 °C atteint en 2019 (Source Le Dauphiné Libéré)



Priorités d'adaptation :

- **Protéger les personnes vulnérables** (+65 ans, enfants, travailleurs extérieurs...) **face à l'augmentation des épisodes de canicule** (+30 jours/an d'ici 2050) et des nuits tropicales ayant un impact direct sur la santé.

Pour cela, il s'agit :

- d'identifier les bouilloires thermiques et les équipements collectifs inadaptés ;
 - de protéger et mettre à l'abri les personnes vulnérables ;
 - de réduire les effets d'îlots de chaleur urbain en renaturant les villes.
- **Adapter les bâtiments pour un meilleur confort d'été**
La création de bâtiments neufs comme les rénovations ne doivent plus se limiter au confort d'hiver mais prendre en compte également la question du confort d'été. Face à l'intensification et l'allongement des vagues de chaleur, des solutions sans regrets peuvent être mises en avant, en évitant la mal-adaptation (climatisation).

La renaturation urbaine est aujourd'hui un sujet bien approprié par les communes, nécessitant un soutien technique plutôt qu'une sensibilisation nouvelle. Cette thématique n'a donc pas fait l'objet d'une nouvelle réflexion durant la COP. Tout comme la rénovation thermique des bâtiments, des actions vont continuer à se développer sur l'année 2026.

En revanche, l'action priorisée porte sur l'élaboration collective d'un cahier des charges opérationnel permettant d'intégrer concrètement le confort d'été dans les documents de planification (PLU, PLUi), notamment au travers des démarches d'urbanisme favorable à la santé.

Les actions de préservation et d'adaptation pourront par la suite être déployées de manière plus efficace et à une échelle pertinente.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs
- MESURE 10 : Déployer à grande échelle les technologies de froid renouvelable
- MESURE 14 : Protéger les populations précaires des fortes chaleurs
- MESURE 16 : Développer l'approche « Une seule santé » pour la prévention des risques sanitaires liés au changement climatique
- MESURE 17 : Renforcer la surveillance et les connaissances des impacts du changement climatique sur la santé

AUTRES RESSOURCES DISPONIBLES :

- *Exposition des personnes âgées à l'augmentation du nombre de jours à +30 °C (Source SGPE)*
- *Exposition des EHPAD et des hôpitaux à l'augmentation du nombre de jours à +30 °C (Source SGPE)*
- *Exposition des îlots de chaleur urbains à l'augmentation du nombre de jours à +30 °C, croisé avec le taux de pauvreté à l'IRIS (Source SGPE)*

Enjeu 4 : Adaptation dans le secteur du tourisme

L'articulation entre tourisme, eau et biodiversité est cruciale, notamment dans les territoires où ces enjeux sont fortement interconnectés. Une approche systémique et des partenariats renforcés sont essentiels pour réduire ces vulnérabilités.

Le secteur du tourisme drômois, sensible à la saisonnalité, est particulièrement affecté par le changement climatique : les fortes chaleurs estivales et le développement des maladies vectorielles augmentent les risques sanitaires et diminuent l'attractivité des territoires :

- le renforcement des risques (inondation, feux) diminue l'attractivité et peut conduire à des restrictions d'accès ;
- les stations de montagne (ex. : Lus-la-Croix-Haute,

Col du Rousset) font face à la raréfaction de la neige et à l'allongement des périodes sans neige ;

- le risque de mal-adaptation est à prendre en considération.

En outre, la raréfaction des ressources en eau diminue les capacités d'accueil et accroît les conflits d'usages (résidents, touristes et activités) et les pressions sur les milieux.

La sobriété, l'adaptation et la diversification (élargissement des périodes d'accueil et de l'offre d'activités), et la réduction des pressions sur les milieux (gestion des fréquentations) constituent les grands leviers de l'adaptation sur la thématique du tourisme.



Chiffres clés du tourisme en Drôme en 2024 :

14,1 millions de nuitées touristiques (+5 % par rapport à 2023)

830 M€ de consommation des biens et des services par les touristes (+5 % par rapport à 2023)

source : observatoire de l'agence d'attractivité de la Drôme



Priorité d'adaptation :

• Repenser et diversifier l'offre touristique

Cette priorité ne s'adresse pas seulement aux territoires de montagne mais aussi aux lieux de baignade estivaux. Il s'agit à la fois :

- d'adapter les infrastructures et les hébergements de tourisme ;
- de repenser la saisonnalité de l'offre de tourisme ;
- et de limiter la pression sur les sites en tenant compte notamment des risques de dégradation des sites naturels (rivières) et du patrimoine.

Cette thématique n'a pas été abordée lors de la COP de novembre 2025. Toutefois, des actions sont en cours sur l'année 2026, en association avec l'Agence d'attractivité de la Drôme, à l'occasion notamment de la journée du tourisme durable du 3 mars. Des tables rondes seront organisées afin de se questionner sur la manière d'adapter le bâti ou encore son activité touristique au changement climatique.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme

AUTRES RESSOURCES DISPONIBLES :

- *Croisement de l'évolution de l'enneigement au dessus de 1500m avec les stations de tourisme (Source SGPE)*

Enjeu 5 : Adaptation dans la gestion de crise

Au-delà de l'accroissement des risques, une mutation du profil de risque territorial nécessitant une transformation des approches de prévention et de gestion de crise est identifiée.

Les risques liés directement aux événements climatiques

La concentration de la pluviométrie renforce non seulement le risque inondation par débordement des cours d'eau mais aussi le risque de ruissellement, d'autant plus prégnant que les sols sont imperméabilisés. Les ouvrages existants doivent être adaptés et certainement complétés pour prendre en compte cette mutation des risques, y compris dans leur localisation. L'aménagement via des solutions fondées sur la nature, telles que la préservation et la restauration des zones humides, constitue un axe à renforcer pour mieux prévenir la vulnérabilité des territoires face aux inondations.

Les risques sont ainsi :

- l'augmentation de l'intensité et de la durée des sécheresses : elle entraîne des pénuries d'eau et l'augmentation des périodes de sols secs, avec des conflits d'usage lié à la ressource en eau exacerbés (agriculture, tourisme, industrie et eau potable) ;

- l'accès à l'eau potable et le risque de prolifération bactérienne à appréhender à la fois en prévention et en gestion de crise ;
- l'augmentation du risque d'incendie sur un territoire drômois très forestier (voir aussi l'enjeu « préservation des forêts ») ;
- l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des pics de chaleur : elle renforce les risques sanitaires, en particulier pour les populations vulnérables, et de façon encore plus prégnante au niveau des îlots de chaleur.

Les risques indirects : risques sanitaires et environnementaux

Le changement climatique augmente les risques de développement des maladies vectorielles, via notamment l'extension géographique des moustiques tigres (dengue, chikungunya). La qualité de l'air est également impactée par le développement de certains allergènes (ambrosie) et le renforcement des pollutions à l'ozone et aux particules fines.

Des outils de gestion de crise à renforcer

- Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) ne sont pas encore déployés partout et doivent être complétés par les PICS, qui sont intercommunaux et qui permettent de coordonner les moyens lors des épisodes de crise. Le déploiement et le renforcement de ces outils permet de mieux anticiper et gérer les crises à venir.
- Parallèlement, la poursuite du développement de la culture du risque chez tous les acteurs (les élus, les aménageurs et la population) constitue un enjeu déterminant dans l'adaptation de la gestion des risques au changement climatique.

Des coûts à anticiper

L'augmentation des risques a des conséquences financières : aux coûts de réparation ou de remise en état, la hausse des primes d'assurance a des conséquences majeures pour les collectivités comme pour les particuliers. Sans mesures d'adaptation et de prévention, un risque de non-assurabilité pourrait également émerger très vite.

Les risques climatiques ne sont pas toujours suffisamment pris en compte dans l'évaluation des projets d'aménagement. De même, les coûts de l'inaction sont à prendre en compte dans l'évaluation des programmes d'action.



Orage de grêle de juin 2019 – Romans (Source Le Dauphiné Libéré)



Priorité d'adaptation :

- **Anticiper, préparer, informer et former les différents acteurs sur les changements climatiques et les risques qu'ils induisent**

Cette priorité vise à faire évoluer la gestion de crise pour renforcer les logiques proactives de prévention (anticipation et résilience) et ne pas seulement compter sur les capacités de réaction dans l'urgence.

Cette priorité est d'ailleurs déclinée en 3 actions distinctes qui s'adressent respectivement aux acteurs socio-économiques, au grand public, mais aussi à l'ensemble des acteurs « traditionnels » de la gestion du risque.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 2 : Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel
- MESURE 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 8 : Préparer la Sécurité civile à l'augmentation des risques
- MESURE 19 : Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans la prévention des risques technologiques

AUTRES RESSOURCES DISPONIBLES :

- *Sensibilité du territoire à l'évolution de l'aléa de débordement de cours d'eau (Source SGPE)*
- *Sensibilité du territoire à l'évolution des pluies extrêmes (Source SGPE)*
- *Sensibilité du territoire à l'évolution de l'hydrologie de surface (Source SGPE)*
- *Evolution de la demande en eau (Source SGPE)*

Enjeu 6 : Gestion de la ressource en eau

Les risques liés à la raréfaction de la ressource en eau :

- La diminution du niveau des nappes phréatiques et décalage des étiages (périodes de basses eaux plus longues et plus précoces) ;
- Les ruptures d'alimentation en eau potable en période estivale ;
- Le questionnement sur la disponibilité de la ressource et les volumes prélevables pour les différents usages.

Plusieurs causes à la vulnérabilité environnementale et écologique :

- La dégradation et l'assèchement des milieux, dont des zones humides ;
- Une qualité de l'eau dégradée (hausse des températures, prolifération d'algues, bactéries) ;
- Des pollutions diffuses : ruissellements agricoles (pesticides, nitrates) et eaux pluviales urbaines non traitées (sans lien direct avec le changement climatique).

Une nécessité d'adaptation des infrastructures :

- La vétusté des réseaux entraîne des fuites importantes même si on observe ces dernières années des diminutions des volumes prélevés (sans lien direct avec le changement climatique).
- Le réchauffement des canalisations (90 cm de profondeur) entraîne une hausse de la température de l'eau distribuée et des risques bactériens.

Un accroissement des risques inondation :

(cf. thématique Risques)

- Les évolutions climatiques (concentration temporelle de la pluviométrie, accroissement des sécheresses) questionnent l'efficacité des ouvrages existants. Le risque d'inondation par ruissellement s'accroît et augmente les zones de vulnérabilité non protégées.

Des conflits d'usage et des tensions sectorielles :

- Dans le secteur de l'agriculture : besoin de plus d'eau pour les cultures (cf. enjeu 1) ;
- Dans le secteur du tourisme : surfréquentation estivale et pression sur les eaux de baignade (cf. enjeu 4) ;
- Dans le secteur de l'industrie et de l'énergie, par exemple le refroidissement des centrales, en concurrence avec les autres usages.



Rivière Drôme - 03/08/2017
(Source Fédération de pêche)

Les assises de l'eau

Cette thématique demeure un enjeu majeur pour la Drôme, à la fois structurant et transversal. Toutefois, elle fait déjà l'objet de travaux spécifiques dans d'autres cadres de concertation, comme les assises de l'eau.

Ces instances de concertation, organisées par l'Etat, le Conseil Départemental et l'agence de l'eau entre fin 2023 et mi 2024, ont été l'occasion d'une mobilisation sans précédent des acteurs de l'eau dans le département. Elles ont permis d'échanger sur les enjeux cruciaux et d'engager les réflexions sur les solutions pour une gestion durable de la ressource.

L'ensemble des documents produits dans le cadre des assises sont disponibles [via ce lien](#).

De ce travail, le préfet a extrait les actions prioritaires à mettre en œuvre, en veillant à assurer le lien avec les politiques nationales et régionales, notamment plan eau et plan national d'adaptation au changement climatique. Cet exercice de synthèse et de mise en cohérence a abouti à la feuille de route de l'État sur la gestion de la ressource en eau et disponible [via ce lien](#).

L'exercice a abouti à identifier 36 actions à mettre en œuvre et réparties selon 5 axes :

1. Agir sur tous les usages pour consommer moins d'eau ;
2. Optimiser l'utilisation et la gestion des ressources en eau ;
3. Sécuriser l'alimentation en eau potable en quantité et en qualité ;
4. Agir sur la gouvernance de l'eau, la connaissance, l'appui technique et financier ;
5. Mieux répondre aux événements exceptionnels liés au changement climatique.

Pour exemple, les PTGE (projets de territoire pour la gestion de l'eau) sont en cours d'élaboration sur l'ensemble des bassins territoires en déséquilibre quantitatif. Ils devront permettre d'identifier les actions qui permettront le retour à l'équilibre, pour l'ensemble des usages.

De même la création d'un label « villes et villages sobres en eau » a permis de récompenser 36 communes avec une distinction allant de 1 à 3 gouttes (la distinction la plus forte) à l'occasion d'une remise des prix en juillet 2025.

À ce titre, cette thématique n'est pas reprise dans le périmètre des réflexions et des priorisations conduites dans le cadre de la COP 2025, afin d'éviter les redondances et de concentrer les efforts sur d'autres enjeux.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique - renforcer le Plan Eau

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 7 actions prioritaires ont été déterminées collectivement pour adapter le département de la Drôme au changement climatique. Ces actions sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

Légende des fiches actions



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



DRÔME



**LES ACTIONS
DÉPARTEMENTALES**

Priorité
d'adaptation

Mobiliser les agriculteurs et les accompagner dans la transition face aux évolutions du climat

ACTION

MOBILISER LES AGRICULTEURS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ACCOMPAGNER LA PRISE DE RISQUE VERS UNE AGRICULTURE DURABLE ET RÉSILIENTE



Pilotes

- Chambre d'agriculture
- État (DDT)

Contributeurs

- Collectivités
- Agriculteurs
- Filières

Mise en œuvre

Dès 2026



Impact



Faisabilité



Description de l'action

En s'appuyant sur les enseignements du projet ACCTE (Adaptation des exploitations agricoles au Changement Climatique sur le Territoire Nord Drôme et à la diminution de la ressource en Eau) en cours :



Mettre en mouvement les agriculteurs : mobilisation et sensibilisation de collectifs d'acteurs agricoles (agriculteurs et filières) à des échelles locales (EPCI) afin de les sensibiliser à l'adaptation au CC et à les mettre dans une situation de compagnonnage mutuel.

Animation - Interconnexion



Présenter et partager des solutions d'adaptation mises en place par ailleurs (visites terrains, formations, rencontres...);



Proposer et coconstruire des actions d'adaptation en lien avec les spécificités locales du territoire : la liste des actions possibles doit être travaillée avec les acteurs agricoles locaux pour prendre en compte leurs réalités au plus près du terrain (cf. action 2) ;



Faciliter les échanges entre acteurs déjà engagés dans ces démarches d'adaptation : création d'un réseau entre les collectifs agricoles drômois.

Rechercher des financements



Accompagner techniquement et suivre les actions (en collectif et/ou en individuel) : sécuriser la transition des exploitations, partage des réussites et des difficultés, capitalisation des retours d'expérience et valorisation des résultats probants.

Indicateurs de suivi



- Nombre de collectifs d'agriculteurs engagés dans la démarche (objectif : 1 collectif par EPCI)

Conditions de succès

- Privilégier une approche locale pour obtenir l'adhésion des agriculteurs et adapter au mieux les actions aux réalités du terrain
- Pouvoir mettre en place un accompagnement pluriannuel pour améliorer le suivi et la capitalisation
- Ingénierie financière

Besoins de court terme pour accélérer

- Ingénierie financière permettant de prendre en charge :
- l'animation de la démarche dans chaque EPCI ;
 - l'accompagnement et le suivi pluriannuel des collectifs ainsi engagés ;
 - le financement de la prise de risque des agriculteurs.

Priorité
d'adaptation

Adapter les cultures et les pratiques permettant de faire face à la raréfaction de la ressource en eau

ACTION

DÉVELOPPER UNE APPROCHE GLOBALE DE LA GESTION DE L'EAU À L'ÉCHELLE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



Pilotes

- Chambre d'agriculture
- État (DDT)

Contributeurs

- Agriculteurs
- Collectivités locales

Mise en œuvre



Dès 2026

Impact



Faisabilité



Description de l'action

Il s'agit de mettre en place une approche globale de la gestion de l'eau à l'échelle des exploitations agricoles en agissant sur :

- les cultures et les pratiques sobres en eau ;
- les pratiques de gestion des sols permettant d'améliorer la réserve utile des sols ;
- les aménagements permettant d'améliorer l'infiltration de l'eau dans les sols ;
- le rôle des arbres voire de l'agroforesterie dans la gestion de l'eau ;
- les pratiques et les conditions soutenables de stockage de l'eau ;
- la gestion du risque inondation sur l'exploitation en lien avec le territoire.

L'action peut se mettre en place selon 3 temps distincts :



Identifier les exploitations ayant déjà cette approche globale de la gestion de l'eau, idéalement une sur chaque EPCI, le cas échéant accompagnement technique d'exploitations vers cette gestion de l'eau pour compléter le réseau d'exploitations « phares » ;



Mettre en avant des solutions déjà développées dans ces exploitations ;



Mettre en réseau des exploitations : annuaire, événements de valorisation, visites, etc.

Indicateurs de suivi



- Nombre d'exploitations modèles (phares) en matière de gestion de l'eau (cible : une par EPCI)

Conditions de succès

- Repérage des fermes exemplaires sur la gestion de l'eau ou accompagnement technique vers des pratiques exemplaires
- Mise en valeur des exploitations

Besoins de court terme pour accélérer

- Ingénierie financière permettant de prendre en charge :
- l'animation de la démarche dans chaque EPCI ;
 - l'accompagnement technique des exploitations engagées ;
 - le financement de la prise de risque des agriculteurs.

Priorité
d'adaptation

Regrouper les propriétaires forestiers privés pour gérer et valoriser leurs biens forestiers

ACTION

REGROUPER/MOBILISER DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS



Pilotes

- État (DDT)
- CNPF
- ONF

Contributeurs

- Intercommunalités/PCAET
- Propriétaires privés
- COFOR

Mise en œuvre



Dès 2026

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Mobiliser les EPCI



Promouvoir les actions menées → Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière (ASLGF) existantes – action en cours Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD)



Accélérer le déploiement des plans simples de gestion – coopératives forestières



S'assurer de la pérennité de l'animation liée aux démarches de regroupement et de gestion sylvicole



Recenser les propriétaires et en particulier les « inactifs »



Encourager au regroupement vente, échanges, bail, convention d'usage



Identifier des actions cadrantes dans les PCAET, éventuellement en charte forestière de territoire

Indicateurs de suivi



- EPCI mobilisés/ animations engagées
- Nombre de regroupements par EPCI

Conditions de succès

- Gouvernance dédiée au sein de l'EPCI
- Convention avec le CNPF pour assurer l'animation
- Besoin de gestionnaires

Besoins de court terme pour accélérer

- Appel à projet foncier
- Financements des aménités rurales
- Fonds vert
- Aide départementale
- Dispositif montagne
- Taxes dédiées
- PSE
- FEADER
- Financement participatif

Priorité
d'adaptation

Protéger les personnes face à l'augmentation des périodes de canicule (jours à + 30 °C et nuits tropicales)

ACTION

MIEUX INTÉGRER LE CONFORT D'ÉTÉ



Pilotes

- État (DDT)

Contributeurs

- EPCI
- SDED
- ARS
- CAPEB/BTP

Mise en œuvre



Dès 2026

Impact ★★★★★
Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Favoriser les bonnes pratiques d'usages du confort d'été dans les bâtiments



Informer sur le confort d'été / promouvoir des solutions, en s'appuyant sur les démarches portées à l'échelle régionale



Proposer des visites / partages d'expérience de manière plus locale



Présenter les solutions passives de rafraîchissement (fiches de sensibilisation) et les matériaux d'isolation adaptés à l'été (meilleur déphasage)



Co-produire un cahier des charges avec des solutions adaptées en vue de les intégrer aux documents d'urbanisme

Conditions de succès

- Constituer un groupe de travail
- Financements

Besoins de court terme pour accélérer

- Cahier des charges « confort d'été » adapté à la Drôme qui puisse être intégré pour exemple aux documents d'urbanisme
- Prise en considération des enjeux du confort d'été dans les aides locales

Priorité
d'adaptation

Anticiper, préparer, informer et former sur les changements climatiques

ACTION

SENSIBILISER ET DÉVELOPPER DES ÉCHANGES AVEC DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES SUR LES RISQUES INDUITS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pilotes

- État (Préfecture [Bureau de la Planification et de la Gestion de l'Événement] et DDT [Service appui, transition écologique et mobilité])

Contributeurs

- Chambre de commerce et d'industrie
- Chambre des métiers
- ENEDIS

Mise en œuvre



2026/2027

Impact



Faisabilité



Description de l'action

L'évolution du climat se manifeste déjà sur notre territoire par des impacts concrets qui génèrent des risques appelés à s'intensifier dans les années à venir. Pourtant, un déficit de perception du risque persiste, lié à un manque d'information, une culture du risque encore insuffisante et une sous-estimation des enjeux futurs. Il est donc essentiel d'engager dès aujourd'hui une démarche d'acculturation auprès des publics cibles sous forme de :



réunions de travail



formations (exemple « sensibilisation aux 3 crises »)

Indicateurs de suivi



- Nombre de services sensibilisés
- Réunions/agents formés

Conditions de succès

- Identification des bons interlocuteurs

Priorité
d'adaptation

Anticiper, préparer, informer et former sur les changements climatiques

ACTION

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AUX RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pilotes

- État (Préfecture [Bureau de la Planification et de la Gestion de l'Evenement] et DDT [Service appui, transition écologique et mobilité])

Mise en œuvre



2026/2027

Impact ★★★★★
Faisabilité ★★★★★

Description de l'action

L'évolution du climat se manifeste déjà sur notre territoire par des impacts concrets qui génèrent des risques appelés à s'intensifier dans les années à venir. Pourtant, un déficit de perception du risque persiste, lié à un manque d'information, une culture du risque encore insuffisante et une sous-estimation des enjeux futurs.

Publics ciblés prioritairement :



Agents du périmètre de l'administration territoriale de l'Etat



Publics scolaires

Indicateurs de suivi



- Nombre de publications internet
- Nombre de séances d'information

Conditions de succès

- Mobilisation des directions

Priorité
d'adaptation

Anticiper, préparer, informer et former sur les changements climatiques

ACTION

METTRE EN RÉSEAU ET ANIMER DES GROUPES D'ACTEURS SUR LES RISQUES INDUITS PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pilotes

- État (Préfecture [Bureau de la Planification et de la Gestion de l'Evenement] et DDT [Service appui, transition écologique et mobilité])

Contributeurs

- Collectivités ayant la compétence GEMAPI (Gemapiens)
- EPCI

Mise en œuvre



Gémapiens : 2 réunions par an et retex après chaque crise
Pour les EPCI, 2ème semestre 2026

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action

L'évolution du climat se manifeste déjà sur notre territoire par des impacts concrets qui génèrent des risques appelés à s'intensifier dans les années à venir. Pourtant, un déficit de perception du risque persiste, lié à un manque d'information, une culture du risque encore insuffisante et une sous-estimation des enjeux futurs.

La DDT et la préfecture ont identifié 2 réseaux d'acteurs :



Les gémapiens, dynamique lancée en 2025 à poursuivre, pour la mise en place de procédures d'échanges lors de crises inondation ;



Les EPCI pour la réalisation des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS).

Indicateurs de suivi



- Nombre de réunions
- Avancement des PICS (réalisés / en cours / non initiés)

Conditions de succès

- Mobilisation des acteurs

DRÔME



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-alpes
Avril 2026

Ce document est téléchargeable sur :

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr